



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 février 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;  
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;  
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;  
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;  
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Sont absents, madame Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe et monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 15-02-11-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 15-02-11-02

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en enlevant le point 11.1.2. « Mode de fonctionnement de l'OBNL retenu pour la gestion du projet de réouverture du Petit pouvoir : positionnement » et en ajoutant le point 14.3. « Congrès de l'ADGMRCQ 2015 à Montréal : demande d'appui ».

Proposition adoptée.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

#### 3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2015 : ADOPTION

CA 15-02-11-03

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2015 en ajoutant au point 4.1. « Présentation de la Fondation Bryan Liew : piste d'athlétisme synthétique », qu'il s'agit d'un appui « moral ».

Proposition adoptée.

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

##### 5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 15-02-11-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-02-11 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-02-11, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

### 5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

### 5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

### 5.1.4. RISTOURNE MMQ POUR 2014 : DÉPÔT

Monsieur le directeur général, fait le dépôt de la lettre qui confirme le montant de la ristourne pour l'année 2014.

### 5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

### 5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

### 6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

### 7. RESSOURCES HUMAINES

#### 7.1. AGENT D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT QU'une employée occupant le poste d'agente d'intervention aux cours d'eau est en congé de maternité;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste en janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 141;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à monsieur Samuel Pépin à titre d'agent d'intervention aux cours d'eau, pour la période du 23 janvier 2015 au 22 janvier 2016, à trente-cinq (35) heures par semaine selon la classe 7 et l'échelon 4 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général à **signer** le contrat de travail.

Proposition adoptée.

CA 15-02-11-05



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 8. SÉCURITÉ

#### 8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

#### 8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

##### 8.2.1. RENOUVELLEMENT DU BAIL CONCERNANT LA LOCATION D'UN EMPLACEMENT POUR LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION SITUÉE À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON : AUTORISATION

CA 15-02-11-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'autoriser** le directeur général à **signer** le renouvellement du bail concernant la location de l'emplacement pour la tour de télécommunication située à Sainte-Justine-de-Newton, et ce aux mêmes coûts.

Proposition adoptée.

#### 8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

### 9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

### 10. ENVIRONNEMENT

#### 10.1. COURS D'EAU

##### 10.1.1. RECYCLAGE DS - RÉHABILITATION DU COURS D'EAU - ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR : POUR ADOPTION

Ce point est reporté au prochain conseil.

#### 10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

#### 10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

### 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

##### 11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉROS 437-30, 437-33, 438-2 ET 515

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 437-30 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 437 afin de modifier diverses dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 437-33 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 437 afin de modifier diverses dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 438-2 a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 438 notamment quant aux règles de calcul établissant la contribution aux fins de parc, terrains de jeux et d'espaces naturels lors des opérations cadastrales;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 515 a pour objet l'adoption du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 515;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 437-30, 437-33, 438-2 et 515 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

CA 15-02-11-07

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 437-30, 437-33, 438-2 et 515 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

### **11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENTS NUMÉROS 111-2012-01, 112-2012-01, 113-2012-02, 114-2012-01**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 111-2012-01 a pour objet la modification du Règlement des permis et certificats numéro 111-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 112-2012-01 a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 112-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 113-2012-02 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 113-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 114-2012-01 a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 114-2012 afin d'amender ou de corriger certains articles de ce règlement;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 111-2012-01, 112-2012-01, 113-2012-02 et 114-2012-01 de la municipalité de Saint-Polycarpe indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-02-11-08

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 111-2012-01, 112-2012-01, 113-2012-02 et 114-2012-01 de la municipalité de Saint-Polycarpe.

Proposition adoptée.

### **11.1.1.3. VILLE DE PINCOURT - RÈGLEMENT NUMÉRO 780-13**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 780-13 a pour objet la modification du Règlement de zonage et des plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780 afin d'agrandir les zones MN6-01 et P6-12 à même la zone H6-09 et créer la nouvelle zone MN6-12;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 780-13 de la ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-02-11-09

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 780-13 de la ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

## **12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### **13. DÉVELOPPEMENT**

#### **13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

##### **13.1.1. TOURISME SUROÏT - ENTENTE SIGNÉE : DÉPÔT**

Monsieur le directeur général mentionne qu'il a déposé cette entente, afin de rappeler aux membres, qu'il incombe à Tourisme Suroît de produire une reddition de compte.

#### **13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

##### **13.2.1. CDC - ACTIVITÉ DES PARTENAIRES EN SANTÉ MENTALE DURANT LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2015 : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande;

CONSIDÉRANT QU'elle rencontre les critères et objectifs de la MRC;

CA 15-02-11-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de soutenir** financièrement pour un montant de cent-cinquante dollars (150 \$) la Corporation de développement communautaire (CDC) pour l'activité des partenaires en santé mentale durant la semaine de la santé mentale 2015 à même le fonds discrétionnaire du préfet.

Proposition adoptée.

### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **14.1. FQM - MANQUE DE VISIBILITÉ : DEMANDE D'APPUI**

La demande d'appui concernant la Fédération québécoise des municipalités (FQM), provenant de la municipalité de Saint-Bruno (Lac-Saint-Jean), a été déposée et les membres du comité administratif en ont pris connaissance.

#### **14.2. AUGMENTATION DES FRAIS DE FORMATION DE L'ENPQ ET PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS : DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QU'un règlement modifiant le *Règlement sur les frais de scolarité de l'école nationale des pompiers du Québec* (ENPQ) est entré en vigueur le 30 octobre 2014, soit quinze (15) jours après la date de son dépôt à la *Gazette officielle du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement décrète une augmentation globale estimée à 184 % des frais de formation de L'ENPQ, dont les frais de formation de Pompier I, Pompier II et opérateur d'autopompe;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

CONSIDÉRANT QUE seules les MRC, sans qu'elles soient consultées au préalable, ont reçu par courriel, quelques jours avant la période des fêtes 2014, les informations relatives à ce programme, qui s'adresse d'abord et avant tout aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 6 du nouveau programme, que les municipalités doivent transmettre, par l'intermédiaire de leur MRC, leurs demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 12 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT, en raison de ce court délai et des modalités de transmission des informations sur le programme, qu'il a été impossible aux municipalités locales de tenir compte, dans les dépenses pour la formation de leurs pompiers au budget 2015, du nouveau programme et des augmentations des frais de formation de l'ENPQ;



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

CA 15-02-11-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'appuyer** la MRC de Rouville à dénoncer auprès du ministère de la Sécurité publique :

1. l'augmentation des frais de la formation de l'ENPQ de Pompier I, Pompier II et opérateur d'autopompe;
2. la manière dont le programme a été mis en place, en passant par les MRC et ce, sans les avoir consultés;
3. le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière du nouveau programme et sollicite un délai supplémentaire de deux (2) mois, soit jusqu'à la mi-avril 2015, pour permettre le dépôt des demandes des municipalités locales par les MRC;

**qu'**une copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault.

Proposition adoptée.

### **14.3. CONGRÈS DE L'ADGMRCQ 2015 À MONTRÉAL : DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2015 se tiendra à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE tous les directeurs généraux des MRC du Québec seront présents;

CA 15-02-11-12

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC **d'accorder** une contribution d'un montant de cinq-cents dollars (500 \$) au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités régionales de comté du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2015.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon propose que la ville de Vaudreuil-Dorion et la MRC approchent les organisateurs du congrès afin de leur soumettre une activité de découverte de notre région.

## **15. RAPPORT DES ÉLUS**

### **15.1. RENCONTRE AVEC LE CLD ET MONTRÉAL INTERNATIONAL**

Monsieur Guy Pilon fait un suivi de la rencontre à laquelle participaient les représentants du CLD et madame Dominique Anglade, présidente et directrice générale de Montréal International. Il mentionne, entre autres, que Montréal International est une belle vitrine et qu'afin d'en bénéficier au maximum, il y a lieu de prévoir des rencontres régulières. Il ajoute qu'il a été question du rôle du plus en plus important que joue le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dans les projets de développement.

### **15.2. RENCONTRE SUPPLÉMENTAIRE MENSUELLE DU CONSEIL DE LA MRC**

Monsieur le préfet informe les membres du comité administratif de la demande qu'il a reçue de monsieur Robert Grimaudo, concernant la tenue d'une rencontre supplémentaire mensuelle du conseil de la MRC. Ce point sera traité au conseil de la MRC du mois de février.

### **15.3. PROJET PILOTE UNITÉ DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE**

Monsieur Paul Herrbach demande aux membres si l'enthousiasme envers le projet se situe toujours au même niveau qu'au moment où le mandat lui avait été donné en début d'année dernière. Il explique que selon lui, le projet rencontre les objectifs fixés au départ, entre autres, en ce qui concerne la rentabilité ainsi que le très faible niveau de risque associé au projet. Il fait également part de la composition proposée du comité technique restreint, soit lui-même et monsieur Hughes Charbonneau sous la méthodologie Mitacs.



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Monsieur le directeur général fait part du résultat de la négociation avec l'entreprise ASM Organic Recyclates Ltd, qui a résulté d'une réduction de 74 115 \$, avant taxes, par rapport au montant de la soumission. La MRC prendra à sa charge les coûts liés à l'installation de l'unité, à l'acquisition des permis et les taxes applicables qui seront remises directement aux divers paliers de gouvernement. Le prix total se chiffre maintenant à 304 440,58 \$, avant taxes, et inclut l'unité de traitement ainsi que les frais de commission et de formation. Il mentionne également que la lettre d'intention sera envoyée à l'entreprise afin qu'elle puisse obtenir le bon de performance exigée par la MRC et ainsi être en mesure de revenir au conseil de février pour un suivi du dossier.

CA 15-02-11-13

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que** le comité technique restreint soit composé de monsieur Paul Herrbach et de monsieur Hughes Charbonneau appuyé par la méthodologie Mitacs;

**que** monsieur le directeur général soit autorisé à traiter les aspects légaux concernant la licence et soit le lien de communication entre les intervenants politiques ou autres et le comité, et vice-versa.

Proposition adoptée.

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

### **17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 15-02-11-14

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** la séance **soit levée** à 13 h 45.

Proposition adoptée.

  
JEAN A. LALONDE  
Préfet

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier